



D.2019.06.05.1.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Juin 2019

1 – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS ET CONNEXION LIGNE B

1.2 – 3^{ème} Ligne de Métro – Autorisation de signer le marché n° M3 2018 13561 M : Maitrise d'œuvre Infrastructures Secteur Nord-Ouest avec le groupement ARTELIA/BG Ingénieurs Conseils/AR THEME Associés – HARTER Architecture.

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel			X
BRIAND Sacha	X (point 1.1 et du point 6.1 au point 6.3)	X (M. Del Borrello a/c du point 1.2 jusqu'au point 5.3 et du point 6.4 jusqu'au point 8.2)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Trautmann)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline			X
SUAUD Thierry			X

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express.

Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.

Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.

Par délibération D.2018.12.12.1.1 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical approuvait l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin d'annexer au contrat de mandat la répartition de la rémunération du mandataire en domaines d'activités pour permettre la déclaration de ces coûts dans le cadre de la subvention européenne Mécanisme d'Interconnexion en Europe (MIE).

Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre de l'infrastructure et des équipements de la 3^{ème} ligne de métro, sur le secteur Nord-Ouest : de l'extrémité de la ligne à Colomiers Gare jusqu'au tympan de l'ouvrage annexe OA03 (exclu).

Ce marché fait suite à une 1^{ère} consultation sur le même objet déclarée sans suite en décembre 2017. Il a alors été décidé par les élus membres de Tisséo Collectivités d'allotir les prestations de maîtrise d'œuvre infrastructures en 3 secteurs géographiques.

Description du marché objet de la présente délibération

La mission du maître d'œuvre du Secteur Nord-Ouest, objet de la présente consultation, s'entend :

- En terme de tracé géométrique : de l'extrémité de la ligne à Colomiers Gare jusqu'au tympan de l'ouvrage annexe OA03 (exclu) ;
- En terme de gros œuvre : de l'extrémité de la ligne à Colomiers Gare jusqu'au tympan de l'ouvrage annexe OA03 (exclu) ;
- En terme d'équipements et second œuvre : de l'extrémité de la ligne à Colomiers Gare jusqu'à la station Jean Maga (exclue).

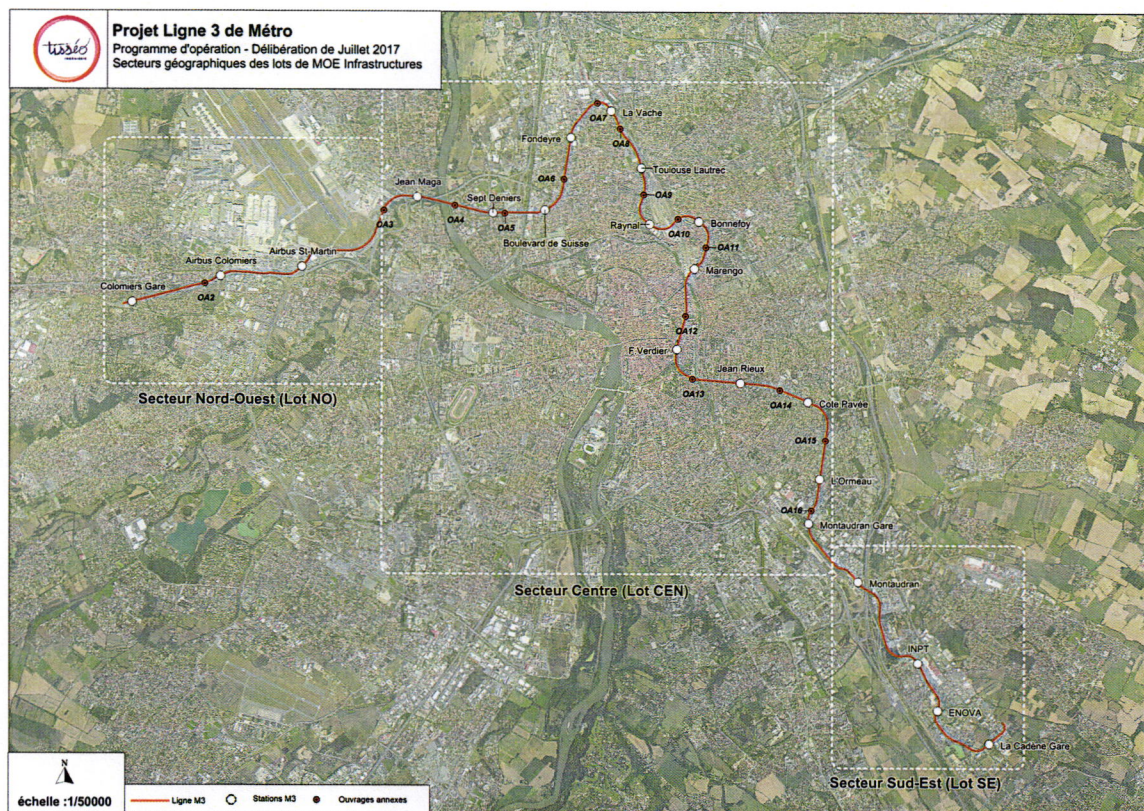
La mission du maître d'œuvre du Secteur Centre s'entend :

- En terme de tracé géométrique : du tympan de l'ouvrage annexe OA03 jusqu'à l'intersection Projet/TN (interstation Montaudran Gare-Airbus Defence & Space) ;
- En terme de gros œuvre : du tympan de l'ouvrage annexe OA03 jusqu'à l'intersection Projet/TN (interstation Montaudran Gare-Airbus Defence & Space) ;
- En terme d'équipements et second œuvre : du tympan de l'ouvrage annexe OA03 jusqu'à la station Montaudran Gare (incluse).

Elle concerne également les ouvrages/infrastructures de liaison avec les stations des lignes de métro existantes, ainsi que les adaptations à apporter à la station Marengo de la Ligne A.

La mission du titulaire du Secteur Sud-Est s'entend :

- En terme de tracé géométrique : de la station Montaudran Gare (exclue) jusqu'à l'extrémité Sud de la Ligne,
- En terme de gros œuvre : de l'intersection Projet/TN (interstation Montaudran Gare-Airbus Defence & Space) jusqu'à l'extrémité Sud de la Ligne,
- En terme d'équipements et second œuvre : de la station Montaudran Gare (exclue) jusqu'à l'extrémité Sud de la Ligne.



Une 4^{ème} mission de maîtrise d'œuvre concernera les études et le suivi de réalisation du site de maintenance et remisage.

A titre indicatif, on peut prévoir une notification du marché **en juin 2019**.

La part des travaux objet du présent marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 203 millions d'euros HT (valeur mai 2016).

Il a pour objet de confier au Titulaire des éléments de mission normalisés de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages d'infrastructure et certains équipements auxquels s'ajoutent des missions complémentaires.

Le présent marché comprend 4 tranches : une tranche ferme et 3 tranches optionnelles.

- une tranche ferme qui concerne les études de conception de l'infrastructure de transport (génie civil et équipements), elle comprend les missions normalisées : AVP, PRO, ACT (production des DCE), ainsi que des missions complémentaires ;
- une tranche optionnelle 1 qui concerne l'assistance à la passation (ACT) pour l'infrastructure de transport. Ne sont pas compris dans cette tranche optionnelle

Accusé de réception en préfecture
031-253106986-20190605-20190605-1-2D-
DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

1 la rédaction des DCE de l'infrastructure de transport et l'ACT globale pour les travaux préparatoires et de déviations des réseaux (compris en tranche ferme) ;

- une tranche optionnelle 2 qui concerne les travaux préparatoires, elle comprend les missions normalisées : VISA, DET, AOR, OPC phase travaux, ainsi que des missions complémentaires ;
- une tranche optionnelle 3 qui concerne le suivi des Travaux pour l'ensemble de l'infrastructure de transport. Elle comprend les missions normalisées VISA, DET, AOR et OPC ainsi que des missions complémentaires.

Type de procédure – Déroulement de la consultation

La présente consultation a été lancée après avis d'appel public à la concurrence selon la procédure négociée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 74 du décret n° 2016-360 en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Phase candidatures

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 13 juillet 2018 publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 14 septembre 2018 à 12h00. L'AAPC limitait le nombre de candidats admis à remettre une offre à 4. Un classement effectué sur la base des critères énoncés dans la publicité permettait de sélectionner les 4 premiers candidats admis à présenter une offre.

Sept (7) groupements d'entreprises ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence. Les candidatures ont été ouvertes le vendredi 14 septembre 2018 après-midi.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

1. Groupement SWECO BELGIUM / DIETMAR FEICHTINGER ARCHI / AIA Architectes / AIA Ingénierie
2. Groupement SYSTRA / RICHEZ_ASSOCIES / CABINET MERLIN
3. Groupement SETEC TPI / TRACTEBEL Engineering / TPF Ingénierie / T2Mi / AREP SAS / Explorations Architecture / KARDHAM Cardete Huet
4. Groupement EGIS RAIL / Atelier Zündel Cristea (AZC) / BRUNERIE et IRISSOU Architectes
5. Groupement INGEROP CI / REICHEN&ROBERT Associés / LCR Architectes
6. Groupement AMBERG Engineering / SAFEGE SUEZ Consulting / B+M Architecture / GREISH Ingénierie / CSD Ingénieurs / CREW / ICARUSS Ingénieurs Conseils
7. Groupement ARTELIA Ville & Transport / BG Ingénieurs Conseils / AR Thème Associés

Par décision en date du 6 novembre 2018, la Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a décidé de retenir les candidatures suivantes :

- Groupement ACTAEO (SETEC TPI – TRACTEBEL Engineering – TPF Ingénierie – Toulouse Métropole Métro Ingénierie – AREP Architectes – EXPLORATIONS ARCHITECTURE- KARDHAM Cardete Huet)
- Groupement EGIS RAIL– Atelier Zündel Cristea (AZC)- BRUNERIE et IRISSOU Architectes
- Groupement SYSTRA –RICHEZ & ASSOCIES – Cabinet MERLIN
- Groupement ARTELIA – BG Ingénieurs Conseils – AR-THEHE Associés – ~~HARTER Architecture~~

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190605-20190605-1-2D-
DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Phase offres

- **1^{ères} offres**

Le dossier de consultation a été transmis aux candidats le 6 Novembre 2018, pour une date limite de remise des 1^{ères} offres fixée au 31 janvier 2019 avant 12h00.

Les plis contenant la 1^{ère} offre ont été ouverts le 31 Janvier 2019.

Les 4 groupements retenus au stade de la candidature ont remis une 1^{ère} offre.

- **2^{nds} offres**

Suite aux négociations ayant eu lieu les 8 et 9 avril 2019, les candidats ont été invités à remettre leurs offres définitives les 25 et 26 avril 2019. Les 4 groupements candidats en lice ont remis une offre dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance **du 28 mai 2019**, attribué le marché au groupement **ARTELIA/BG Ingénieurs Conseils/AR THEME Associés – HARTER Architecture pour un montant de 12 953 445.40€HT et un montant global d'indemnités d'attente de 41 830€** relatives à la levée d'option des tranches optionnelles par le Maître d'ouvrage conformément aux termes du marché, **soit un total de 12 995 275.40€HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser les dépenses correspondantes et la signature du marché n° **M3 2018 13561 M** avec le groupement **ARTELIA**.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le groupement **ARTELIA/BG Ingénieurs Conseils/AR THEME Associés – HARTER Architecture**, le marché n° **M3 2018 13561 M** pour les prestations de maîtrise d'œuvre infrastructures de la 3^{ème} ligne de métro sur le **Secteur Nord-Ouest**, **pour un montant de 12 953 445.40€HT et un montant global d'indemnités d'attente de 41 830€** relatives à la levée d'option des tranches optionnelles par le Maître d'ouvrage conformément aux termes du marché, **soit un total de 12 995 275.40€HT**.

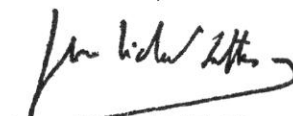
ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190605-20190605-1-2D-
DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019